



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/01/2021

Dossier complet le :

26/02/2021

N° d'enregistrement :

2 021,5175

### 1. Intitulé du projet

Dossier cas par cas préalable à l'enregistrement pour l'installation du méthaniseur agricole de la SAS BOCAGE VERT sur la commune de FRAMICOURT.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom VALCKE

Prénom JEROME

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS BOCAGE VERT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jérôme Valcke, Président

RCS / SIRET

8 7 9 6 3 4 9 1 3 0 0 0 1 3

Forme juridique

Société par Actions Simplifiées

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
26. Stockage et épandages de boues et d'effluents.	b) Épandages d'effluents ou de boues relevant de l'article R. 214-1 du même code, la quantité d'effluents ou de boues épandues présentant les caractéristiques suivantes : azote total supérieur à 10 t/ an ou volume annuel supérieur à 500 000 m <sup>3</sup> / an ou DBO5 supérieure à 5 t/ an.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SAS Bocage vert a pour projet la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Framicourt (80). L'unité produira du biogaz à partir de matières végétales et de fumier et lisier de bovins issus des exploitations agricoles concernées par le plan d'épandage ainsi qu'à partir de sous-produits de l'industrie agroalimentaire. Ces substrats sont les suivants: fumier et lisier de bovins, ensilage maïs, interculture (sorgho et seigle vert), Ensilage herbe, pulpe de betteraves, déchets verts, poussières de lin, eau et digestat liquide recirculé.

La SAU pour le plan d'épandage est de 1217,56ha et la SPE est de 1164,47 ha.

La quantité de matière entrant dans le méthaniseur sera de 69,73 t/j, ce qui donne à l'année un total de 22 758t de digestat liquide et 6 427t de digestat solide. La quantité de digestat en sortie est supérieure à la quantité de substrats en entrée en raison des 4 000m<sup>3</sup> d'eau ajoutés et de la quantité de digestat liquide recirculé (4 000m<sup>3</sup>/an). Ainsi en prenant en compte les 4000t réinjectées il y aura à épandre 18 785t de digestat liquide et 6 427t de solide par an.

Ce qui représente un total de 103 435 kg d'azote, 54 008 kg de phosphore et 131 771 kg de potasse. Ce qui représente 103 435 kg d'azote totale et 77 576 kg d'azote efficace environ, soit 88,83 kg d'azote total / ha ou 66,62 kg d'azote efficace / ha épandu environ.

## 4.2 Objectifs du projet

Épandage des effluents produits par le méthaniseur exploité par la SAS BOCAGE VERT.

Les épandages seront effectués sur les cultures et surfaces suivantes (assolement moyen) :

- Céréales : blé (519 ha) ; orge (67 ha) ; Maïs ensilage (102 ha) ; colza (30 ha)
- Pois (41 ha) ; Prairies (120 ha)
- Betteraves : sucrière (95 ha) ; fourragère (4 ha)
- Luzerne (10 ha) ; Lin fibre (153 ha)
- Pommes-de-terre (101 ha)

Concernant les épandages de digestat liquide, il s'agit de valoriser 18 785T de produit, épandus préférentiellement : Sur 85% des céréales à 25 T/ha (sortie d'hiver, en remplacement du 1er ou 2nd apport d'azote minéral) ; Sur prairie pâturée à 25 T/ha (sortie d'hiver) ; Sur prairie fauchée à 25T/ha (été) ; Sur 2/3 de la surface en colza (été) ; Sur CIPAN en Aout/septembre à 25T/ha (les épandages sur CIPAN seront préférentiellement du digestat solide).

Les épandages des 6 450 tonnes de digestats solides seront réalisés par un prestataire extérieur avec du matériel adapté.

L'apport de ces digestat se fera principalement en automne :

- Devant les cultures intermédiaires piège à nitrates (CIPAN) à 25 T/ha et enfoui rapidement.
- Sur 1/3 de la surface en colza en été. Le digestat sera épandu à 25 T/ha et enfoui rapidement.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y a pas de phase de travaux pour le plan d'épandage.

Seuls des travaux auront été effectués pour la construction de l'unité de méthanisation, d'où proviendront les digestats à épandre.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'épandage se fera en respectant les obligations réglementaires (arrêté 02 juillet 2018 portant désignation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole et la réglementation Zone Vulnérable) concernant les distances d'épandage, la dose, le calendrier, la gestion de l'interculture, l'enregistrement des pratiques d'épandage et le raisonnement des pratiques de fertilisation.

7 exploitations agricoles sont concernés par la mise en place de ce plan d'épandage.

La surface totale épandable est d'une superficie de 1164,47 hectares.

Les doses d'épandage en digestat liquide et en digestat solide de 25t/ha.

Les digestats liquide et solide seront épandus en fonction des besoins des cultures en place tout en respectant le calendrier des zones vulnérables nitrates.

Le digestat liquide sera stocké dans deux cuves couvertes et étanches (30\*8m). La capacité de stockage de chacune des cuves sera de 5 478m<sup>3</sup> (soit 10 956m<sup>3</sup> au total), ce qui ramené au volume annuel produit permettra un stockage de 7 mois de production. Cela sera suffisant afin de faire face aux périodes dont les conditions météorologiques rendent difficiles l'épandage. Le stockage du digestat solide se fera sur une dalle couverte de 600m<sup>2</sup> puis au champ si nécessaire sur une courte période.

L'unité de méthanisation produira 3 290 933Nm<sup>3</sup>/an de biogaz humide ce qui représente donc 1 747 300Nm<sup>3</sup>/an de méthane.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure administrative d'autorisation.

Pour information, le méthaniseur produisant le digestat à épandre est soumis à l'ICPE en enregistrement pour la rubrique 2781-b. un dossier d'enregistrement est en cours d'élaboration et sera déposé dans la continuité de ce CERFA au cas par cas.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Quantité annuelle de digestat liquide à épandre / an :	18 785 t/an
- Quantité annuelle de digestat solide à épandre / an :	6 427 t/an
- Quantité annuelle de digestat liquide recirculé / an :	4 000 t/an
- Surface potentielle d'épandage (SPE) :	1164,47 ha
- Surface annuellement épandable (SAU) :	1217,56 ha

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

L'installation sera implantée sur la commune de Framicourt, sur les parcelles cadastrales ZE 04, ZE 05 et ZE 06.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 4 0' 2 3 " 68 Lat. 4 9° 5 6' 5 2 " 22

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs parcelles du plan d'épandage se trouvent tout en partie dans des ZNIEFF: 8 ZNIEFF 1 : (220004992) ; (220013926) ; (220013924) ; (220013929) ; (220320006) ; (220013921) ; (220320036) et (220013938). ZNIEFF 2 : Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse (220320033) ; Bocage de Rambures et Villeroy (220030014) ; Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-fonsommes et Abbeville (220320034)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du plan d'épandage sont des parcelles agricoles.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun îlot du plan d'épandage ne se trouve en Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, des îlots se situent dans le périmètre rapproché de captages. Les surfaces concernées ont été exclues du plan d'épandage. Les parcelles se trouvant dans un périmètre rapproché de captage sont mise en évidence sur les cartographie au 1/5000e avec les rayon 100m. Ces cartographies se trouvent en annexe 5.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3 sites inscrits sont localisés sur les communes du plan d'épandage : Biencourt : Avenue des hêtre réunissant la RN au château de Biencourt (80-17) Le Translay : Motte féodale (80-37) Vismes : Motte féodale (80-38) Cependant ces sites ne se trouvent pas sur les parcelles du plan d'épandage.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR2200354 : Marais et monts de Mareuil-Caubert : Îlot concerné : GDC_56 FR2200363 : Vallée de la Bresle : Îlots concernés : EGM_05 ; EGM_58 ; EGM_02 ; EGM_24 ; EGM_06 ; GDC_34.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune parcelle du plan d'épandage ne se situe à proximité d'un site classé.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'épandage du digestat constitue un apport de fertilisant provenant d'une énergie renouvelable et en substitution des fertilisants issus du pétrole et du gaz. Réalisé de manière raisonnée comme prévu dans le plan d'épandage, il n'aura pas d'impact sur le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de d'espace agricole appartenant aux propriétaires du méthaniseur : - 42 147 m2 sont consommé pour l'implantation de l'unité de méthanisation et des zones de stockages des matières premières ainsi que des digestats.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le transport des matières premières provenant des parcelles et exploitations agricoles ainsi que d'industriels (sucrierie) augmentera le trafic sur la départementale D180. Le digestat devra être transporté depuis le méthaniseur situé à Framicourt jusque sur les parcelles d'épandage. Ces trajets se substitueront à ceux réalisés actuellement pour la fertilisation des parcelles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le digestat n'est pas odorant et sera de plus systématiquement enfoui sous 24h après l'épandage s'il est épandu sur un sol nu.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Occasionnellement en cas de dysfonctionnement le site pourra être éclairé de nuit pour d'éventuelles opérations de maintenance.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Occasionnellement les fumées de la torchère qui brûle le biogaz lors d'opérations de maintenance sur le réseau de gaz.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'épandage sera réalisé selon les obligations réglementaires et agronomiques dans les zones vulnérables définies dans le programme d'actions de la directive nitrates calculées pour chaque îlot lors de l'élaboration du plan d'épandage.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'unité de méthanisation est une installation sécurisée qui ne présente pas de risques de sécurité ou de pollution. Elle est de plus isolée de toute zone à risque ou environnementalement sensible. Le plan d'épandage reprend la réglementation en vigueur et les prescriptions du Programme d'actions de la directive nitrates en Hauts-de-France. Les parcelles sont situées sur la masse d'eau FRHR160 ayant un bon état chimique en termes de nitrates. Le digestat permettra de remplacer une partie des apports de fertilisants issus de l'industrie chimique par un apport réalisé à partir de matière agricole valorisée une première fois par l'unité de méthanisation. Il n'y aura pas d'apports azotés supplémentaires donc d'impact sur la masse d'eau.

Les impacts environnementaux ont été évalués et pris en compte. Ce projet ne pourrait donc pas faire l'objet d'une évaluation environnementale complémentaire au CERFA.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 5: contient une cartographie globale des îlots du plan d'épandage ainsi que les prescriptions réglementaires et agronomiques d'épandage pour le digestat solide ou liquide.

Annexe 7: Communes du plan d'épandage (rattachée à la partie 4.6 Localisation du projet)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bouillancourt-en-Séry

le,

22/01/2021

Signature

